

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

095-219505989-20230622-DEL2023062207-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du :
Jeudi 22 juin 2023

Délibération n° 2023-06-22/07
Culture

Le 22 juin 2023, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Membres du conseil municipal en exercice : **33**

Date de convocation : **16 juin 2023**

ETAIENT PRESENTS (25) :

M. Strehaiano, M. Thevenot, , MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. Dachez, Desrivières, Mme Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mme Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Heubert, Békare, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION (06) :

Mme Krawczyk à M. Le Maire, M. About à M. Desrivières, Mme Roy à M. Surie, M. Zakaria à M. Poisson, M. Corceiro à M. Delaroche, M. Amédéo à M. Békare.

ABSENTS EXCUSES (02) : Mme Oziel, M. Duranteau

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : Mme Mary

OBJET : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Ecole de Musique, de Danse et de Théâtre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association Ecole de Musique, de Danse et de Théâtre, adoptée par délibération n° 2020-12-17/06 du 17 décembre 2020,

CONSIDERANT que l'association « Ecole de Musique, de Danse et de Théâtre » est confrontée à une dépense exceptionnelle d'un départ en retraite d'un de ses professeurs de musique ; et que la situation financière de l'association ne lui permet pas d'y faire face,

CONSIDERANT que la Ville entend renouveler son soutien à une cette association particulièrement importante pour le rayonnement culturel de Soisy-sous-Montmorency,

VU l'avis de la Commission de la Culture et de l'Animation du 8 mars 2023,

VU l'avis de la Commission des Finances du 15 juin 2023,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Umnus,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ :

A l'unanimité,

DECIDE de verser à l'association « Ecole de Musique, de Danse et de Théâtre » une subvention exceptionnelle de 12000€,

AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures et à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire

Florence MARY



Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 26 JUIN 2023

Mis en ligne et/ou notifié le : 27 JUIN 2023

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

27 JUIN 2023
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.